

Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact

Question 1 : Quels éléments relatifs à l'environnement, la santé, et les conditions sociales ou économiques, soit positifs ou négatifs, sont importants pour vous ou votre collectivité?

Santé-Sécurité

Risque de fuites, gaz hautement explosif et inflammable. Les sous-produits de combustion peuvent être toxiques.

Environnement

Gaz composé à 95 % de méthane, un GES 20 fois supérieur au CO₂. Provient souvent de sources de gaz non classique (schiste), dont l'accès est complexe et controversé.

Incertitude quant à la réduction des GES au Québec, compte tenu de la forte composition en méthane du gaz naturel (VS hydroélectricité) et des émissions de GES lors de la construction et l'exploitation du gazoduc.

Le franchissement des cours d'eau et des milieux humides doit s'arrimer aux futurs plans régionaux des milieux humides et hydriques que les MRC ont l'obligation d'élaborer suite aux modifications réglementaires du Québec (exigence relevant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour juin 2022.

Interventions possibles (ex : remblayage) dans certains milieux humides : la région de l'Abitibi-Témiscamingue possède le plus faible taux de compensation, ce qui augmente l'attrait pour réaliser le projet dans notre région.

La perte de connectivité des habitats faunique et floristiques est un enjeu national : doit coopérer avec ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et autres acteurs concernés.

Propagation d'espèces exotiques envahissantes (création d'un corridor, inspection et nettoyage de la machinerie).

Dégradation de la qualité de l'eau par l'entretien de l'emprise, la perturbation des sols et de la qualité des sols (compaction, érosion).

Effet visuel des infrastructures : arrimage avec l'entente Paysage de l'unité d'aménagement (UA) 8251 appliquée par le MFFP pour les travaux d'aménagement forestiers.

Le projet de 750 km doit être analysé dans son ensemble incluant le complexe de liquéfaction Énergie Saguenay.

Économie

Les retombées économiques du projet en région sont encore incertaines.

Le projet peut créer des perturbations pour les activités forestières de l'UA-8251 et des lots intramunicipaux sous la responsabilité de la Ville de Rouyn-Noranda. Respecter les différents plans d'aménagement forestier (PAFIO, PAFIT).

Société

Perte d'usages du territoire, segmentation.

La venue de travailleurs supplémentaires pour certaines phases de réalisation du projet pourrait créer une pression supplémentaire sur les offres de logements (coûts déjà élevés et taux d'inoccupation faible).

Rendre disponibles tous mémoires ou études soumis au cours du processus d'examen d'impact afin que le public puisse en prendre connaissance. Tenir compte des études effectuées par des organismes autres que ceux financés par le promoteur.

Restauration

Suite à la vie utile du projet, de quelle manière seront restaurés les sites impactés par le projet (démantèlement des conduites ou autres).

Servitude et emprise

La question de conversion du gazoduc est encore une question qui mérite d'être confirmée : il faut avoir l'assurance qu'il n'y aurait pas de transport d'une autre forme d'énergie dans le gazoduc, une fois la durée de vie du projet terminée.

De plus, la servitude ne doit servir qu'au passage du gazoduc. Il ne peut pas y avoir l'ajout de d'autres canalisations servant au transport de d'autres formes d'énergie.

Question 2 : Quels endroits d'importance particulière pour vous pourraient être touchés par le projet?

Le corridor d'étude (30 à 60 km) proposé touche plusieurs zones sensibles

Exemple :

- Réserves de biodiversité
- Projet d'aire protégée
- Parc national d'Aiguebelle et projet de parc régional des collines Kekeko
- Habitats fauniques, sites fauniques d'intérêt, écosystèmes forestiers exceptionnels, massifs forestiers désignés comme habitats sources (MFFP)
- Habitat du poisson

- Source principale d'eau potable de la Ville (lac Dufault) et son bassin versant, eskers et moraines aquifères, milieux humides, lacs et rivières
- Sites archéologiques
- Terres agricoles
- Utilisateurs du territoire public (pourvoies, baux d'abris sommaires, de pêches, de trappe, de villégiature)
- Sentiers VHR (Trans-Québec)
- Lots intramunicipaux : contraintes pour traverser le gazoduc (division du territoire et exigences supplémentaires), revenu des coupes, utilisation des chemins d'accès du gazoduc.

Question 3 : L'évaluation pourrait incorporer des connaissances spécifiques (historiques, environnementales, sociales, économiques, etc.) que votre communauté considère comme pertinentes. Quelles sources de connaissances communautaires seraient pertinentes à l'évaluation?

- Groupe de recherche sur l'eau souterraine de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (GRES-UQAT) : Eaux souterraines, via les PACES (projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue).

Plan de participation du public

Question 1 : Fournissez vos préférences ainsi que de vos suggestions sur les outils de communication et de participation qui pourraient faciliter votre participation dans le processus d'évaluation d'impact. Quelques exemples d'outils pour assurer une participation significative pourraient inclure, mais ne seraient pas limités à :

Toute forme de communication et de participation est importante. Toutefois, nous sommes d'avis que la participation sera plus grande si les outils de participations du public sont en personnes et favoriserait les interactions. Il est fortement suggéré d'éviter l'outil par kiosque où les gens sont seuls et ne bénéficient pas des commentaires des autres.

Dans les outils, il est principalement question de commentaires effectués en ligne. Sera-t-il possible de faire des commentaires autrement qu'en ligne? Considérant que ce ne sont pas tous les citoyens qui ont accès facilement à cet outil. Il peut s'agir de citoyens plus âgés étant moins familiers avec cette technologie, de personne avec des limitations visuelles ou autres ou simplement des citoyens qui n'ont pas encore desservi par internet.

À l'étape 2 : Étude d'impact, il est question que l'Agence enverra une copie imprimée du résumé de l'étude aux centres de visionnement. Une copie de l'ensemble de l'étude devrait y être transmise et non seulement le résumé.

Il est également mentionné que l'Agence affichera des mises à jour du projet sur les réseaux sociaux. Est-ce que ceux-ci seront précisés afin de s'assurer d'être avisé des mises à jour?

L'Agence répondra aux questions reçues par courriel ou téléphones. Est-ce que ces questions et réponses seront partagées au public?

Les audiences publiques seront-elles enregistrées et publiées en direct, principalement s'il n'y en a pas dans toutes les secteurs impactés par le projet. Le projet Gazoduc couvre approximativement 74 km de notre territoire et plusieurs groupes de notre communauté sont touchés par le projet. Le fait qu'il n'y aurait pas de consultation sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda serait un immense défi représentant un obstacle d'accéder aux opportunités de participation sur le projet.

Faire la promotion du programme d'aide financière pour les participants (PAFP).

Concernant l'étude d'impact (étape 2), par exemple, un délai de minimum 60 jours est donné comme période de consultation. Augmenter le nombre de jours en fonction de la quantité et de la complexité des documents devant être analysés par le public pour faire ses commentaires. De plus, s'assurer que la diffusion du début de la période de consultation et des documents associés soit efficiente afin de profiter de l'ensemble de cette période.

Question 2 : Identifiez les défis auxquels vous ou votre collectivité faites face et qui pourraient vous empêcher d'accéder aux opportunités de participation pour ce projet (par exemple, des facteurs d'ordre linguistique, économique, technique ou autre).

Le projet Gazoduc couvre approximativement 74 km de notre territoire et plusieurs groupes de notre communauté sont touchés par le projet. Le fait qu'il n'y aurait pas de consultation sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda serait un immense défi représentant un obstacle d'accéder aux opportunités de participation sur le projet.

Également, il serait important que les périodes de consultations ne coïncident pas avec les grandes périodes d'absences/vacances du Québec (lieu de réalisation du projet). Ainsi, les périodes à éviter seraient la saison estivale (principalement les vacances de la construction), et la période de chasse (septembre et octobre).

De plus, il est essentiel de communiquer les dates des consultations en avance, et ce, de façon efficiente. Les parties prenantes du dossier (ex. municipalités, municipalités régionales de comtés, groupes communautaires et citoyens) doivent pouvoir se préparer à de telles rencontres.